

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210408-20-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2021  
Date de réception en préfecture : 21/04/2021

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

<b>Date de convocation</b> <b>2 avril 2021</b>
---

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Règlement intérieur de la déchetterie intercommunale – Mise à jour**  
**N° de délibération : 20**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
38	41	40	1	0	0

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

Par délibération du 27 mars 1997, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé la mise en application d'un règlement intérieur de la déchetterie intercommunale. La dernière mise à jour de ce règlement date du 28 janvier 2016.

Afin de replacer cet équipement public au cœur de notre gestion des déchets ménagers, le Bassin de Pompey a initié en 2020 des travaux d'optimisation et d'extension de sa déchetterie. Parmi les nombreux objectifs visés (mise aux normes, nouvelles filières, sécurisation...), la fluidification de l'accès avec la mise en place d'un système de contrôle d'accès demeure un point important de ce futur équipement. En effet, avec une fréquentation moyenne de 330 véhicules par jour et des pics d'activités pouvant aller jusqu'à 650 véhicules par jour les week-ends de printemps et d'été, il était indispensable de repenser son accès afin de garantir à tous une utilisation dans les meilleures conditions.

L'accès à la déchetterie se fera donc par lecture de plaque minéralogique, système pour lequel il conviendra à chaque foyer de créer un compte usager et d'y inscrire ses véhicules, avec à disposition un forfait annuel de 20 passages.

Ainsi, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la déchetterie et de modifier les conditions d'accès (article 17) pour une mise en œuvre effective à sa réouverture.

Les conditions d'accès des administrations et associations, les volumes acceptés ou encore le type de déchets autorisés ont été précisés.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la mise à jour du règlement intérieur de la déchetterie.

**AUTORISE** le Président à signer le règlement intérieur de la déchetterie joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC